



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-114 **Conseil municipal du 7 octobre 2024**

Le Lundi Sept Octobre Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Anthony MORTIER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Julie AUBRY, Régis ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Sarah ROUSSEAU, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI, Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

Absent(e)s : Katharina THOMAS, Carine MATHIEU

Excusée(s) : Florent CAILLET, Johanna HALLER, Monique GOISET

Pouvoirs : Florent CAILLET à Rémy ORHON, Johanna HALLER à Fanny LE JALLE et Monique GOISET à Mélanie COTTINEAU

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33
Date de la convocation : 1 octobre 2024
Date de la publication : 11 octobre 2024

2024-114 FINANCES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES JARDINS FAMILIAUX

Rapporteur : Mireille LOIRAT

Pour la première fois, l'association Les jardins familiaux d'Ancenis-Saint-Géréon a organisé des portes ouvertes qui ont eu lieu le samedi 12 juillet 2024.

Ces portes ouvertes ont été un moment convivial permettant d'échanger avec les habitants du quartier et plus largement sur ses objectifs et les différentes pratiques pour entretenir ce lieu de nature en ville. Sur un hectare situé au Bois Jauni, environ 75 jardiniers cultivent chacun un petit potager.

L'association a fait une première demande de 1250 € de subvention de projet étudiée en commission Transition écologique, mobilités, démocratie locale en date du 29 janvier 2024 pour le financement d'un repas convivial et festif lors de ces portes ouvertes.

Si le soutien de cette association était souhaité par la commission, en particulier en lien avec leur investissement dans "territoire en action", il a été demandé à l'association de réajuster sa demande, la ville n'ayant pas vocation à financer les repas associatifs. Les Jardins Familiaux ont donc formulé une nouvelle demande de subvention de projet pour un montant de 400€ ayant permis de couvrir les frais d'achat de petit matériel pour l'organisation d'animations lors des portes ouvertes.

Cet événement était inscrit au programme des Couleurs Parasol et a attiré une soixantaine de personnes.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-7 ;

CONSIDERANT l'ouverture des crédits au budget primitif 2024 du budget principal, pour le versement de subventions aux associations, au chapitre 65 ;

CONSIDERANT la demande de subvention de projet transmis par l'association Les jardins familiaux lors de la campagne de 2024 représentant un montant initial de 1250€ puis le dossier réajusté transmis le 1^{er} juillet 2024 représentant un montant de 400€ de projet destinés à soutenir et accompagner l'organisation de leurs portes ouvertes ayant eu lieu le 12 juillet 2024 ;

CONSIDERANT l'intérêt et le caractère unique sur la commune de ce type d'actions ;

Après avis de la commission transition écologique, mobilités, démocratie locale en date du 24 septembre 2024 ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 26 septembre 2024.

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

ATTRIBUE la subvention de 400€ de projet à l'association Les jardins familiaux.

ARRETE que les conditions de versements de cette subvention seront indiquées dans le courrier de notification de cette décision à l'association.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

PRECISE que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif pour 2024.

Les secrétaires de séance,

Sébastien PRODHOMME



Séverine LENOBLE



Nicolas RAYMOND



Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Publication sur le site internet le :

Transmission au contrôle de légalité le : **08 OCT. 2024**